



Commune des Aviron

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 01 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur RIVIERE Olivier** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Olivier** est désigné pour en assurer les fonctions.

- Mme ABELARD Isabelle a quitté la salle après le vote de l'affaire n°3.

& &
&

AFFAIRE N° 6 /

Orientations budgétaires 2019

- Service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Rappel sur la gestion :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

La gestion du service n'est pas déléguée. Un contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement a été passé avec la CISE. Ce contrat arrive à échéance le 31/12/20. La facturation de la surtaxe est assurée par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

La Commune est raccordée à la STEP de Bois de Nèfle Saint-Leu depuis avril 2016.

- ✓ Le linéaire du réseau est de : 28 km ;
- ✓ Le nombre de raccordés est de : 1 808 ;
- ✓ Le volume rejeté est de : 249 056 m³ ;
- ✓ Montant de la surtaxe : 0,32 centimes/m³

Rappel des données financières:

En termes d'analyse :

	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	238 775	160 790	207 037	193 140
Charges de gestion	106 735	97 692	141 531	122 396
<i>Excédent brut de fonctionnement</i>	<i>132 040</i>	<i>63 098</i>	<i>65 506</i>	<i>70 744</i>
Résultat financier	-33 027	-29 408	-28 077	-27 375
<i>C.A.F</i>	<i>99 013</i>	<i>33 690</i>	<i>37 429</i>	<i>43 369</i>
Remboursement emprunts	66 410	68 041	69 736	85 465
<i>Epargne nette</i>	<i>32 603</i>	<i>-34 350</i>	<i>-32 306</i>	<i>-42095</i>
Recettes d'invest (hors emprunt)	171 863	174 289	121 906	324 112
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>204 466</i>	<i>139 939</i>	<i>89 600</i>	<i>282 017</i>
Emprunts	0	0	291 899	0
Dépenses d'investissements	300 325	42 842	574 847	260 925

Dettes :

Encours au 31/12	1 222 917	1 154 876	1 377 039	1 291 574
Capacité de désendettement	12	34	36	29

Globalement, comme en 2018, le budget de l'assainissement doit se stabiliser avec un objectif de conforter l'épargne et contenir au maximum l'appel à l'emprunt.

Les réalisations devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 263 656,70
- En dépenses de fonctionnement : 251 888,56

- En recettes d'investissement : 426 229,01
- En dépenses d'investissement : 494 584,47

Les restes à réaliser à :

- 31 333,00 en dépenses
- 156 173,00 en recettes

Le fonctionnement devrait permettre un résultat de + 11 768,14
L'investissement un résultat de + 56 484,54
En conséquence, un résultat net dégagé de + 68 252,68 euros.

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, environ 85 464,63
- Le solde des travaux pour l'opération d'assainissement de la route du Tévelave.

Orientations budgétaires 2019 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Participation pour raccordement 100 000
- Produit du service 87 000
- Reprise sur subventions 50 000
- Résultat de clôture de fonctionnement 11 700

En recettes d'investissement :

- Amortissement 106 460
- Résultat de clôture de l'investissement 56 484

Au titre de l'année 2019, le Maire propose au Conseil :

- D'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette en annuité : 113 013 € ;
- Compte tenu de la nécessité de re- conforter l'épargne, de n'enclencher que des petites opérations nécessaires au fonctionnement du réseau : intervention sur les postes de relevage (65 000 euros) et assainissement sous sentier Bader avant travaux de voirie (84 000 euros) ;
- De se consacrer à la délégation de service public intégrant l'eau et l'assainissement des eaux usées en vue du transfert à la CIVIS.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après discussion et débat :

- Prend acte de la tenue du débat ;
- Approuve les orientations du service annexe de l'assainissement collectif et notamment :
 - les inscriptions nécessaires au paiement de la dette en annuité : 113 013 € ;
 - la limitation des inscriptions aux petites opérations nécessaires au fonctionnement du réseau : intervention sur les postes de relevage (65 000 euros) et assainissement sous sentier Bader avant travaux de voirie (84 000 euros) ;
 - la nécessité de se consacrer à la délégation de service public intégrant l'eau et l'assainissement des eaux usées en vue du transfert à la CIVIS.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

